



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 22 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Dix Huit, le 22 mars.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 5 mars 2018

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F.BRUTUS	*	ELU	T. ROQUES		ELU
JL. BERGEON	*	ELU	P. POLARD		ELU
D.ROQUE	*	ELU	C.MARTINEZ	*	ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA		ELU
P. VIDAL	*	ELU	S.CASTAN	*	ELU
C.REBOUL	*	ELU	S.NOUGUES	*	USAGERS
Y. PELLET	*	ELU	JG.AMAT		USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUCHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ	*	USAGERS
B.BOSC	*	ELU	MR GROIZELEAU		USAGERS
R.SENAL		ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON	*	ELU	M. PITMAN		USAGERS
D.GALTIER		ELU	H. DAUOEUF	*	USAGERS
R.GELY		ELU	F. BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOUGUES	*	ELU	J.BATTLE	*	USAGERS
C.NEUMANN	*	ELU	K. SCHULTER	*	USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN.BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY.LE BOZEC	*	ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S.PESCE		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G.ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34		ETAT
J.C.BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO	*	ELU			

DELIBERATION N°	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 19 DECEMBRE 2017

Le président soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2017.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

Béziers, le 22 Mars 2018

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

Jean Noël BADENAS



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille Dix Sept, le 19 décembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée au Domaine de Bayssan, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 6 décembre 2017

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE
F BRUTUS		ELU	T. ROQUES		ELU
JL. BERGEON		ELU	P. POLARD		ELU
D.ROQUE		ELU	C.MARTINEZ		ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA		ELU
P. VIDAL	*	ELU	S.CASTAN	*	ELU
C.REBOUL	*	ELU	S.NOQUES	*	USAGERS
Y. PELLET	*	ELU	JG.AMAT		USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUCHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ	*	USAGERS
B.BOSC	*	ELU	MR GROIZELEAU		USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON		ELU	M. PITMAN		USAGERS
D.GALTIER		ELU	H. DAUDOEUF		USAGERS
R.GELY	*	ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOQUES	*	ELU	J.BATTLE		USAGERS
C.NEUMANN		ELU	K. SCHULTER		USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY LE BOZEC		ELU	C.BELTRAN	*	USAGERS
S.PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G. ABELLA	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO		ELU			

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 14 h 30 .Le président propose d'aborder l'ordre du jour, essentiellement informatif.

INFORMATION N°1 : AVANCEMENT DU PGRE ORB

Le président indique que le PGRE Orb a été débattu le 7 décembre 2017 en commission thématique. Ce même document a été examiné par la MISEN le 13 décembre 2017. De ces deux réunions, il est apparu utile de compléter le document sur les aspects suivants :

- Nécessité d'explicitier le lien entre le PGRE et le chantier réglementaire de relèvement des débits ;
- Nécessité de préciser une méthode commune de détermination d'affectation des marges à intervenir pour des autorisations à lotir.

La Commission Locale sur l'Eau, qui imaginait valider le PGRE lors de la présente séance, décide de reporter cette validation et de se laisser le temps d'apporter toutes les précisions souhaitées par les partenaires. Un objectif de validation définitive du PGRE en février 2018 est fixé.

INFORMATION N°2 : VALIDATION DU MEMOIRE EN REPONSE AUX REMARQUES ET QUESTIONNEMENTS ISSUS DE L'ENQUETE PUBLIQUE.

Le président indique que le commissaire enquêteur nommé pour l'enquête publique du SAGE Orb Libron a transmis le procès-verbal de synthèse des observations écrites du public, recueillies au cours de l'enquête publique, ainsi que ses propres observations.

Le président présente le mémoire en réponse qui sera remis au commissaire enquêteur le 22 décembre 2017. BRL présente les éléments de réponse aux questionnements relatifs à la gestion du barrage des Monts d'Orb.(pièces annexées au présent compte rendu).

La Commission Locale sur l'Eau valide le mémoire en réponse proposé et autorise le président à le remettre au commissaire enquêteur.

INFORMATION N°3 : BILAN DU CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2011-2016 : PRESENTATION DE L'ETAT DES LIEUX

Le contrat de rivière Orb Libron 2011-2016 est arrivé à échéance le 31 décembre 2016. L'avenant à mi-parcours du contrat prévoyait la réalisation d'un bilan à l'issue de la programmation. Dès à présent, et afin de mettre en œuvre toutes les dispositions qui permettront d'atteindre les objectifs du SAGE Orb Libron ainsi que ceux du SDAGE et de la directive cadre européenne, un bilan du contrat de rivière Orb Libron a été engagé.

Une consultation a été engagée pour choisir un prestataire pour mener à bien cette mission. Le cabinet OTEIS CONTRECHAMP a été choisi pour cette mission.

Le groupement OTEIS CONTRECHAMP présente l'état des lieux du bilan, annexé au présent compte rendu. La commission locale sur l'eau prend acte de cette étape du bilan.

Fin de séance : 16 heures 30

Béziers, le 19 décembre 2017
Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 22 MARS 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Dix Huit, le 22 mars.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 5 mars 2018

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F.BRUTUS	*	ELU	T. ROQUES		ELU
JL. BERGEON	*	ELU	P. POLARD		ELU
D.ROQUE	*	ELU	C.MARTINEZ	*	ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA		ELU
P. VIDAL	*	ELU	S.CASTAN	*	ELU
C.REBOUL	*	ELU	S.NOUGUES	*	USAGERS
Y. PELLET	*	ELU	JG AMAT		USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUCHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ	*	USAGERS
B.BOSC	*	ELU	Mr GROIZELEAU		USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON	*	ELU	M. PITMAN		USAGERS
D.GALTIER		ELU	H. DAUDOEUF	*	USAGERS
R.GELY		ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOUGUES	*	ELU	J.BATTLE	*	USAGERS
C.NEUMANN	*	ELU	K. SCHULTER	*	USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN.BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY LE BOZEC	*	ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S.PESCE		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G.ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34		ETAT
J.C.BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO	*	ELU			

DELIBERATION N°	2
OBJET :	VALIDATION DEFINITIVE DU PROJET DE SAGE ORB LIBRON

Afin de permettre l'approbation du SAGE par un arrêté préfectoral, l'article L.122-10 du Code de l'Environnement prévoit que l'autorité qui a arrêté le SAGE produise une déclaration résumant :

- La manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et des consultations auxquelles il a été procédé ;
- Les motifs qui ont fondé les choix opérés par le SAGE, compte tenu des diverses solutions envisagées ;
- Les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SAGE.

Le dossier de déclaration produit par l'EPTB Orb Libron est annexé à la présente délibération.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Prend acte du contenu du dossier de déclaration produit au titre de l'article L.122-10 du Code de l'Environnement ;
- Valide définitivement le projet de SAGE Orb Libron,
- Autorise le Président à saisir monsieur le Préfet pour que celui-ci puisse valider le SAGE Orb Libron par arrêté préfectoral.

Béziers, le 22 Mars 2018

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

Jean Noël BADENAS



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 22 MARS 2018**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille Dix Huit, le 22 mars.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 5 mars 2018

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F.BRUTUS	*	ELU	T. ROQUES		ELU
JL. BERGEON	*	ELU	P. POLARD		ELU
D.ROQUE	*	ELU	C.MARTINEZ	*	ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA		ELU
P. VIDAL	*	ELU	S.CASTAN	*	ELU
C.REBOUL	*	ELU	S.NOQUES	*	USAGERS
Y. PELLET	*	ELU	JG.AMAT		USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUCHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ	*	USAGERS
B.BOSC	*	ELU	MR GROIZELEAU		USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON	*	ELU	M. PITMAN		USAGERS
D.GALTIER		ELU	H. DAUDOEUF	*	USAGERS
R.GELY		ELU	F. BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOQUES	*	ELU	J.BATTLE	*	USAGERS
C.NEUMANN	*	ELU	K. SCHULTER	*	USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN.BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY.LE BOZEC	*	ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S.PESCE		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G. ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34		ETAT
J.C BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO	*	ELU			

DELIBERATION N°	3
OBJET :	PRESENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES

L'article L433.3 du Code de l'Environnement établit que « l'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. » Et l'article L433.4 de Code de l'Environnement précise qu' « un Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles, élaboré par la Fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, fixe, pour les associations adhérentes à la Fédération, les orientations de protection des milieux aquatiques et de mise en valeur piscicole. »

Dans l'Hérault on distingue:

Les cours d'eau et/ou Plan d'eau Domaniaux. Sur ces cours d'eau le droit de pêche appartient à l'état qui le rétrocède à la Fédération Départementale au travers d'un Bail, il s'agit:

Du canal du Midi.

De l'Hérault en aval de Bessan.

De l'Orb dans la traversée de Béziers.

Du barrage des Monts d'Orb (Avène).

Du barrage du Saut de Vézoles.

Du barrage de la Raviège.

Les cours d'eau et/ou pan d'eau non Domaniaux (privé). Sur ces cours d'eau le droit de pêche appartient au propriétaire des berges (privé, collectivités locales ...). Les droits de pêche peuvent alors être rétrocédés généralement à l'AAPPMA locale par Bail (gratuits ou non) ou par usage.

Le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) a ainsi pour vocation d'orienter les AAPPMA vers une meilleure gestion de leurs cours d'eau. Pour cela, le PDPG se base sur toutes les données existantes sur les cours d'eau du département. Après analyse de celles-ci, les principales perturbations impactant le cycle biologique des espèces piscicoles sont mises en exergue. De ce constat, des actions de terrain et une gestion piscicole sont recommandées

pour chaque contexte. Le plan de gestion doit **concilier la protection des milieux aquatiques, leurs ressources piscicoles et la demande halieutique.**

Le premier PDPG héraultais datait de 1997. En 2016 sa réactualisation a donc été faite. Ce document à l'avenir, sera évolutif. Les orientations prises pourront donc être modifiées selon les nouveaux résultats biologiques.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Prend connaissance du Plan Départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles.

Béziers, le 22 Mars 2018

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS